

1. **Pourquoi une cotisation maintenant après 6 années d'existence de la Coop?**

La Coop Santé ne peut plus fonctionner sans argent. Les administrateurs ont tout fait pour démarrer et faire fonctionner la Coop sans revenus, mais nous avons dû absorber des déficits, l'édifice est grevé d'une lourde hypothèque qu'il faut rembourser, capital et intérêts, et il nous faut des fonds pour continuer à grandir. Nous en sommes au point où il faut soit fermer, soit trouver les fonds qu'il faut pour opérer.

2. **Quelle est la situation financière de la Coop à la fin de 2009?**

La Coop arrive à la fin de sa 6^{ième} année d'opération. A l'exception d'une année, la CSA a connu un déficit d'opération à chaque année depuis sa fondation en 2004. Elle a réussi à surnager en puisant dans l'avoir propre des sociétaires, c'est-à-dire le produit de la vente des parts sociales. Dans un an, il n'en restera plus et la CSA devra cesser ses activités, probablement déclarer faillite. Les médecins devront se débrouiller pour continuer leur pratique, soit dans l'édifice de la rue du Couvent pour un certain temps, soit déménager ailleurs, où ils seront accueillis avec bonheur. Pour éviter ce naufrage, la CSA doit changer son modèle d'affaires. Elle a besoin de fonds pour opérer ces changements soit: agrandir et réaménager notre édifice ou déménager dans des locaux plus adéquats, embaucher un gestionnaire qui mettra en place une gestion efficace, acquérir un système adéquat d'information et de gestion de dossiers. Le tout prendra de 12 à 18 mois.

3. **Les autres Coop Santé demandent-elles une cotisation?**

Toutes les Coop Santé que nous connaissons reçoivent un support financier, soit de leur municipalité, soit de leurs membres sous forme de cotisation annuelle. Certaines ont fixé leur cotisation à 100\$ par année,

comme nous, et pourtant n'offrent pas les services de 9 médecins ou le service sans rendez-vous à chaque jour comme nous le faisons. Certaines Coop Santé ont une cotisation de 75\$ alors qu'elles n'ont AUCUN médecin.

4. À quoi servira l'argent?

L'argent des cotisations servira d'abord à arrêter l'hémorragie et à éviter que la Coop ne s'endette pour survivre quelques années de plus. La clinique a un urgent besoin de locaux plus spacieux, pratiques et accueillants qui seront aménagés pour une médecine moderne et pour offrir de nouveaux services. Il nous faut de la place pour attirer et loger de nouveaux médecins. Il nous faut aussi de meilleurs équipements, un système moderne de dossiers électroniques, de nouveaux programmes communautaires de prévention, d'information, de vaccination, etc. C'est ainsi que nous pourrions accepter d'autres personnes qui attendent pour devenir membres et nous approcher du moment tant espéré où nous aurons UN MÉDECIN DE FAMILLE POUR TOUS.

5. Pourquoi devrais-je payer une cotisation alors que je paie déjà des impôts?

Les actes médicaux effectués par nos médecins continuent à être payés par la RAMQ. Cependant le gouvernement du Québec est déjà étouffé par les coûts grandissants des services de santé et il ne faut pas s'attendre à ce qu'il finance les cliniques médicales ni les Coop de santé. On ne peut non plus compter sur lui pour attirer chez nous tous les médecins dont nous avons besoin. Nous devons donc nous débrouiller tout seuls pour les recruter et les garder, et pour avoir les services auxquels nous avons droit. C'est pour ça que la Coop a dû être mise sur pied.

6. La cotisation est-elle déductible de l'impôt sur le revenu?

Selon les informations que nous avons obtenues de Revenu Québec, ni les parts sociales, ni la cotisation annuelle ne sont admis à titre de frais médicaux, non plus qu'à titre de frais d'adhésion professionnelle (ligne 373), et la même politique serait appliquée au fédéral.



7. Qu'advient-il si je refuse de payer?

La cotisation est obligatoire pour tous les membres. Nous devons tous mettre l'épaule à la roue pour permettre à notre Coop Santé de survivre et de prospérer. Nous comptons sur la compréhension de tous et nous sommes confiants que vous participerez avec bonne grâce. Tout membre qui négligera de verser sa cotisation dans les délais prescrits verra son statut et ses privilèges de membre révoqués de façon permanente et sa place sera offerte à ceux qui attendent de se voir attribuer une place de membre.

8. Comment puis-je m'assurer que cet argent sera bien utilisé?

Le produit de vos cotisations sera versé au compte de la Coop Santé et sera géré par les administrateurs élus chaque année lors de l'assemblée générale annuelle de tous les membres. Lors de cette assemblée, les états financiers, vérifiés par une firme comptable indépendante, sont présentés aux membres et soumis à leurs questions et à leur approbation. Chaque sous sera dépensé pour les soins de santé des membres. **LES ADMINISTRATEURS NE SONT PAS PAYÉS.**

9. Cet argent sera-t-il utilisé pour payer les médecins?

Les médecins sont payés par le gouvernement du Québec pour chaque patient qu'ils examinent et soignent.

10. Y aura-t-il une cotisation réduite pour les couples ou les familles?

La cotisation pour l'année 2010 est fixée, de façon générale, à 100\$ par membre. Par contre, le Conseil d'administration a adopté, pour cette année, des tarifs réduits afin de soulager les couples et les familles. Dans le cas de conjoints résidant à la même adresse, la première personne paiera 100\$ et la seconde 50\$. Dans le cas des familles, les enfants âgés de moins de 18 ans le 31 décembre 2009 ne paieront pas de cotisation et ceux âgés de 18 à 25 ans au 31 décembre 2009, qui sont membres de la Coop et qui peuvent démontrer qu'ils sont aux études à plein temps, n'auront qu'une cotisation de 25\$ à verser. Les membres ayant un statut d'étudiant ne seront pas tenus d'habiter au domicile de leurs parents.



11. Quels sont les avantages pour moi d'être membre de la Coop?

La Coop vous assure l'accès à des soins médicaux ici, à Aylmer, sans devoir vous déplacer à Hull, Gatineau, Ottawa ou ailleurs. Elle vous offre la fierté de participer à un projet communautaire au service de tous les membres et disposant des ressources qu'il faut pour agir efficacement. L'espoir d'obtenir un médecin de famille pour ceux qui n'en ont pas et une équipe de médecins qui peut remplacer le vôtre s'il est absent. L'accès rapide privilégié à la clinique sans rendez-vous sur un simple appel. La sécurité que donne l'accès à des soins médicaux pour nous et pour nos enfants, comme en ont les gens d'ailleurs. De plus vous aurez la possibilité de profiter des services nouveaux réservés à nos membres à l'avenir.

12. Si je paie ma cotisation suis-je assuré d'avoir un médecin de famille?

Nos efforts de recrutement, qui ont permis d'augmenter nos effectifs à neuf (9) médecins, ont eu pour résultat que plusieurs de nos membres ont pu être assignés à un médecin de famille. Il reste cependant un grand nombre de membres qui sont encore en attente. Nos efforts de recrutement se continuent et nous espérons que la plupart de nos membres se verront attribuer un médecin de famille dans les années à venir. Il demeure que, pour espérer arriver à ce résultat, la Coop doit survivre et prospérer grâce, entre autres, aux cotisations de ses membres.

13. La cotisation sera-t-elle de 100\$ à chaque année?

La cotisation de chaque membre a été fixée à 100\$ pour l'année 2010 pour faire face aux obligations financières découlant des déficits des années antérieures ainsi que des frais prévus pour emmémager dans de meilleurs locaux et pour l'ajout graduel de services aux membres. Nous avons bon espoir que le redressement se fera rapidement, mais nous prévoyons qu'une contribution annuelle sera nécessaire à l'avenir. Nous croyons que le montant de la cotisation pourra être ajusté à la baisse dans les années à venir bien que, pour le moment, nous ne puissions pas dire quand ni de combien.



14. Pourquoi ajoutez-vous les taxes?

Nous y sommes forcés par la loi. La Coop Santé a beau être une entreprise sans but lucratif, elle n'a pas le statut d'œuvre de charité. Elle doit donc prélever et remettre les taxes aux gouvernements.

15. Puis-je payer par versements?

La cotisation est payable en entier au cours du premier mois de l'année. Cependant, un membre se trouvant dans l'incapacité de payer pourra s'entendre avec le secrétariat de la Coop Santé (situé au sous-sol de la clinique) pour payer en deux versements ou plus sous certaines conditions.

16. Qu'arrivera-t-il à ceux qui disent qu'ils n'ont pas les moyens de payer?

La Coop Santé Aylmer est un organisme communautaire qui tient à servir les citoyens de chez nous quels que soient leurs moyens financiers. Advenant le cas où un membre peut démontrer qu'il n'a pas les moyens de payer sa contribution, la Coop pourra avoir recours à certains fonds charitables pour avancer les fonds à ce membre en attendant qu'il ait les moyens de payer sa part.

17. Pourquoi devez-vous agrandir les locaux ou déménager avec toutes les dépenses occasionnées?

La Coop Santé Aylmer doit desservir une population sans cesse grandissante. Son personnel médical a augmenté considérablement au cours des cinq dernières années et nous cherchons à l'augmenter encore pour fournir plus de services à nos membres. Nous sommes au point où les locaux ne suffisent plus à nos besoins. Par exemple, nous n'offrons pas d'accès aux personnes à mobilité réduite. Il nous faut d'urgence des locaux plus grands et adaptés à des soins médicaux modernes que nous sommes en droit d'exiger. Si nous voulons rester dans l'édifice actuel, des travaux d'agrandissement et de modernisation seront requis à un coût avoisinant les 3 millions de dollars. En même temps, nous explorons la possibilité de déménager dans des locaux où nous serions locataires.



18. Pourquoi vouloir offrir des services communautaires?

Une Coop Santé comme la nôtre est plus qu'une simple clinique où les gens vont consulter un médecin quand ils sont malades. C'est un projet par et pour les gens d'ici pour leur permettre d'améliorer leur bien-être en s'informant et en apprenant à préserver leur santé pour éviter d'avoir à consulter un médecin quand ils sont malades. La Coop veut aider les gens à prendre leur santé en mains et permettre à nos médecins de mieux les soigner.

19. Quand auront lieu les travaux d'agrandissement ou le déménagement?

Des études préliminaires d'architecte ont déjà été faites sur notre édifice et, en même temps, nous sommes à la recherche de locaux commerciaux qui conviennent à nos besoins. Le projet sera mis en marche aussitôt que nous en aurons les moyens financiers.

20. Ne pourriez-vous pas économiser en utilisant les services de bénévoles?

Les membres du Conseil d'administration travaillent très fort, sans aucune rémunération, pour gérer les affaires de la Coop, coordonner les efforts avec les médecins, tenter de recruter de nouveaux médecins, recueillir des dons pour améliorer nos locaux et nos équipements, et bien d'autres choses. Nos appels à du travail bénévole ne reçoivent qu'une réponse bien modeste. Par contre, la plus grande part du travail à faire requiert une expertise et une formation qu'il est très difficile de donner à des bénévoles, et une assiduité que peu de gens peuvent fournir. Il faut donc payer pour obtenir des services.

21. Pourquoi est-il si difficile de recruter des médecins?

Les médecins vieillissent et prennent leur retraite. Les nouveaux médecins sont formés en nombre insuffisant pour combler tous les besoins. La situation est telle que le gouvernement du Québec attribue un quota de médecins que chaque région peut recruter chaque année. L'Outaouais a de la difficulté à soutenir la compétition avec des centres tels que Montréal et Québec quand vient le temps d'attirer des médecins. La Coop Santé fait ses propres efforts de recrutement et a connu certains succès mais il faut y investir beaucoup de temps et d'argent et les résultats tardent à venir. Nous sommes en compétition



non seulement avec d'autres villes ou régions, mais aussi avec d'autres cliniques plus modernes et mieux équipées pour attirer de jeunes médecins.

22. Pourquoi le gouvernement ne vous aide-t-il pas?

Le gouvernement manque d'argent, de médecins, d'infirmières, etc. Il compte, par exemple, sur des fondations pour recueillir des dons pour acheter des équipements de pointe pour les hôpitaux. Il compte de plus en plus sur les Coop Santé pour aider les médecins à fournir à la population les services de base qui devraient pourtant être défrayés par l'État. Il est à prévoir que la situation ne s'améliorera pas et que les gens qui auront eu la prévoyance de se constituer en Coop Santé comme nous auront une longueur d'avance à l'avenir pour obtenir des soins de santé.

23. Pourquoi les dons que vous recevez ne vous suffisent-ils pas?

La Coop Santé Aylmer est reconnaissante aux citoyens, aux clubs de service et à la Fondation des Services de Santé d'Aylmer pour l'aide reçue jusqu'à maintenant. Ces dons ont permis d'acheter des équipements qui nous étaient nécessaires mais ils sont nettement insuffisants pour permettre le fonctionnement et la survie à long terme de notre Coop. Il nous faut une source de revenus fiable et constante pour continuer à opérer et à nous développer.

24. Que pouvons-nous faire pour aider?

- **D'abord, informez-vous.** C'est la chose la plus importante que nos membres doivent faire. Consultez notre site Web au <http://coopsa.org>.
- **Intéressez-vous au fonctionnement de votre Coop Santé**, pour comprendre les enjeux et pour pouvoir expliquer à d'autres les raisons qui nous ont amené à mettre en place une cotisation. · **Offrez vos services** pour siéger au Conseil ou pour aider à des tâches cléricales ou autres.
- **Participez à l'assemblée annuelle** de la Coop et posez toutes les questions qui sont importantes pour vous.
- **C'EST VOTRE COOP. IMPLIQUEZ-VOUS, ELLE VOUS APPARTIENT.**

POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ LAISSER UN MESSAGE SUR LA BOITE VOCALE DE LA COOP AU 819-684-7574 ET NOUS VOUS RÉPONDONS DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.

